



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100273

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 19/09/2024 13H54 C:024891 I:32517
V/REF : 012971
V/Email reçu le Jeudi 19/09/2024 a 13H54

SDC 'LE REPUBLIQUE'
C/O OPAC DE LA SAVOIE Syndic
9 RUE JEAN GIRARD-MADOUX
73000 CHAMBERY

V/REF.IMM. 0753P
IMMEUBLE : LE REPUBLIQUE -753P
37 RUE DE LA REPUBLIQUE
73200 ALBERTVILLE

Voglans, le 09 Octobre 2024

Référence Marché: 22.055 -Lot4 Combe Savoie

LOCALISATION : 37 RUE DE LA REPUBLIQUE-BAC A GRAISSE
CONTACTER LE GEA QUI DEVRA ETRE SUR PLACE M L'HOPITAL BURDIN-TEL:
0673484095

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE DU BAC A GRAISSE
Donneur d'ordre : Mr T. L'HOPITAL-BURDIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Nettoyage de bac(s) a graisse.

LE 27/09/2024 A 09H15
PARTIES COMMUNES.
POMPAGE D'UN BAC A GRAISSE .EXTRACTION DE GRAISSE (0,400)
CURAGE DU RÉSEAU SUR 3 ML -
DÉBOUCHAGE HYDRAULIQUE D UN REGARD EP SUR 1ML
DÉGAGEMENT DE FEUILLES, ET D OBJETS DIVERS
PRÉSENCE D UN REGARD GRILLE EP A PROXIMITÉ DU BAC A GRAISSE
L ÉVACUATION RÉCEPTIONNE LES EU ,EP ET L ÉVACUATION DES LIQUIDES DU BAC
EVACUATION BOUCHÉE A MON ARRIVÉE PAR DES DÉCHETS
REPLI

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER Email envoyé le 06/10/24 a 19H27 Mr T. L'HOPITAL-BURDIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'une pompe haute pression 100l a 200 l/mn de 0 a 200 bars, d'une cuve compartimentée de 1,4 a 6m3, d'une pompe a vide 500 a 1500 M3/heure, d'un bras d'aspiration télécommandé (si nécessaire).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Aspiration et nettoyage de bac(s) a graisse avec pompe a vide conformément aux regles de l'art.
Curage avec pompe haute pression
Nettoyage du chantier.

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100273

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Transport et mise en décharge des boues et des détritux (si nécessaire).
Le tarif au M3 du traitement des déchets transportés a la station de
traitement de Chambéry est susceptible de variation sans préavis.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge/Déplacement Le 27/09	2	42,89		42,89
1,00	H. Débouchage Réseau Le 27/09	2	85,79		85,79
1,00	Ffait Pompage/Nettoyage du bac a graisse	2	193,03		193,03
TOTAL H.T.					321,71
T.V.A. a 10,00%					32,17
TOTAL T.T.C.En EURO					353,88

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



19/09/2024 à 13H54

OPAC SAVOIE Direction du Patrimoine
9 rue Jean-Girard-Madoux - 73024 CHAMBERY CEDEX

Contact : L'HOPITAL T- Albertville
Tél : 04 79 37 86 99

SERVIMO SAVOIES
CHEMIN DES MARAIS
73420 VOGLANS

Copropriété**N° Bon : 012971**

Nous vous demandons de réaliser les prestations suivantes :

Lieu d'exécution de la commande :

Le République à ALBERTVILLE .

-> Deuxième passage pour entretien du bac à graisse plein : le 1er ayant eu lieu le 26.06.2024. Selon les dispositions du CCTP Sous la responsabilité de l'antenne de la Combe de Savoie. Prix actualisés. ATTENTION Merci de prendre contact avec M. L'HOPITAL BURDIN référent technique du syndicat au +33673484095 qui devra impérativement être présent lors de votre intervention
- Qté : 1,00 U à 193,03 € HT - TVA : 10,00%

Montant de l'engagement HT..... 193,03

Montant de la TVA..... 19,30

Montant de l'engagement TTC..... 212,33

Merci de bien vouloir libeller la facture comme ci dessous :

le syndicat des copropriétaires "Le République"

Par son syndic OPAC Savoie 9 rue Jean Girard-Madoux 73 000 Chambéry

Selon les conditions du CCAG en vigueur à la date de signature de la commande

Cette commande doit être obligatoirement accompagnée d'une attestation fiscale.

Le règlement de cette commande sera effectué à l'exécution des prestations sur présentation d'une facture et du présent bon de commande dûment complété.

Votre facture devra indiquer la date de réalisation de la prestation **et les références bancaires**.

Engagement Fournisseur

Date limite d'exécution : 30/09/2024

A

le

Signature et cachet

Engagement OPAC SAVOIE A Chambéry le
13/09/2024

ATTESTATION NORMALE

1- Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) OPAC SAVOIE - 9, rue Jean Girard-Madoux - 73 024 Chambéry cedex

2- Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de **50%** à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

donc je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) : Syndic.

3- Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

- ☒ n'affectent pas les fondations
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations

2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

- ☒ n'affectent pas ces éléments
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments

3. Façades (hors ravalement) :

- ☒ n'affectent pas les façades
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades

4. Eléments de second oeuvre :

- ☒ ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second oeuvre suivants. A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second oeuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	☒	☐	☐
b. huisseries extérieures	☒	☐	☐
c. cloisons intérieures	☒	☐	☐
d. installations sanitaires et de plomberie	☒	☐	☐
e. installations électriques	☒	☐	☐
f. système de chauffage	☒	☐	☐

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface placher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.

6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

7. ☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI)

8. ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%

4- Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre 3 ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans

- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Adresse de l'immeuble concerné :

Le République
73200 ALBERTVILLE

Fait à Chambéry, le 13/09/2024

Référence de la commande : COP 012971

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Signature du preneur des travaux